

macsf info

Notre vocation, c'est **VOUS**

N° 14
NOVEMBRE 2009



DOSSIER 10

Retraite : Réformer le système de répartition s'impose !

14 ENGAGEMENT :
Etre présents pour vous. A tout moment !

15 PROFESSIONNALISME :
Le constat amiable... toute une histoire !



M. A. C. S. F

Notre vocation, c'est **VOUS**

Mutuelle Assurance Epargne Financement

par
Marcel Kahn
 Directeur Général Délégué
 MACSF Groupe



Quelques pistes de lecture

Nombreux sont les sujets traités dans ce nouveau numéro de MACSF INFO. Certains sont informatifs, d'autres se veulent plus pratiques dans leur finalité. Il s'agit en effet d'attirer votre attention sur tel ou tel service ou sur tel ou tel produit afin que vous puissiez vérifier s'ils correspondent à vos besoins et si... vous les avez souscrits !

Par exemple : la prévoyance. Trop souvent il est trop tard, parce que le drame est survenu, et que l'on déplore de n'avoir pas souscrit de garanties suffisantes, voire pas du tout, pour mettre sa famille à l'abri de graves difficultés financières. Malheureusement l'accident, l'arrêt de travail prolongé, le décès : ça n'arrive pas qu'aux autres ! Pensez-y.

En plus des taux de financement parmi les plus ajustés du marché, la relation de confiance que nous bâtissons ensemble exige de nous un professionnalisme que nous aimons pratiquer.

Découvrez également la nouvelle société du Groupe : LIBEA. Elle est destinée à couvrir les besoins d'assurance de vos enfants majeurs qui, s'ils n'exercent pas une profession médicale, ne peuvent à titre personnel devenir sociétaire de nos mutuelles. Or, et nous le comprenons bien, vous souhaitez qu'ils puissent bénéficier, comme vous, de la même qualité de service et des mêmes produits. Avec LIBEA cela devient possible. Notre vocation c'est vous... vous et votre proche famille.

Vous verrez aussi dans MACSF INFO que nous soutenons WINDINCAP, une association qui permet aux handicapés de pratiquer les sports marins.

J'attire aussi votre attention sur le comité des sociétaires formés d'administrateurs - vos représentants, et sur la mise en place tout au long de ces derniers mois, d'un Plan de Continuité d'Activité, opérationnel à l'instant où j'écris, pour que vous puissiez compter sur nous en toutes circonstances et à tout moment y compris en cas de crise aiguë due à la grippe A...

MACSF INFO c'est tout cela et bien d'autres choses encore que je vous laisse découvrir : bonne lecture ! ■

N° 14

Actualités

4

4 **EN BREF !** Tout ce qu'il faut savoir sur votre mutuelle : nouveautés, informations, offres, événements...

8 **PLANS DE PRÉVOYANCE :**
Assurer son avenir

9 **CLUB GOLD MACSF :**
Encore plus, de privilèges

Dossier

10

10 **RETRAITE :**
Réformer le système
de répartition s'impose

12 **Anticiper, le maître mot !**

13 **EPARGNE RETRAITE :**
Pour les professionnels de santé,
les solutions existent

Des valeurs à votre service

14

14 **ENGAGEMENT :**
Etre présents pour vous.
A tout moment!

15 **PROFESSIONNALISME :**
Le constat amiable... toute une histoire !

16 **CONFIANCE :**
Financer un projet
en toute confiance

17 **ÉCOUTE :** Avec Libéa, protégez vos enfants !

De vous à nous

18

18 **UN MÉTIER, UNE PASSION :**
Sensibilité élevée

Vie du groupe

19

19 **COMITÉ DES SOCIÉTAIRES :**
Le sociétaire au cœur de la mutuelle

20 **ACQUISITION :**
Bienvenue chez nous !

21 **PARTENARIAT :**
Windincap, hissez-haut !

En région

22

22 **RÉGION OUEST :**
Quand solidarité rime avec proximité

INTERNET

Comment trouver une agence sur le site www.macsf.fr ?

Les 80 agences sont des lieux de rencontre privilégiés entre la mutuelle et vous. Nous avons fait évoluer le site www.macsf.fr afin de faciliter au mieux votre recherche.

Désormais, pour localiser rapidement votre agence MACSF :

- 1- Sélectionnez sur la carte de France la région de votre choix pour obtenir l'ensemble des agences de votre région
- 2- Entrez une adresse ou un code postal.

Nous vous indiquerons l'agence la plus proche ainsi que ses coordonnées, ses horaires d'ouverture et l'itinéraire pour vous y rendre. ■



HOSPITALIERS

Maintenir son niveau de vie en cas d'accident !

Vous êtes salarié(e) de la Fonction publique hospitalière ? La MACSF vous propose dorénavant dans son contrat complémentaire santé MFPS une nouvelle garantie pour les formules Confort responsable et Optimum responsable : l'allocation journalière. La souscription, en option, de cette garantie vous apportera un complément de revenu indispensable pour vous aider à maintenir votre niveau de vie en cas de perte de salaire effective suite à une maladie ou un accident. ■

Pour voir toutes les conditions et souscrire, rendez-vous sur notre site Internet : www.macsf.fr rubrique "Produits et Services" ou contactez-nous au 3233* ou au 01 71 14 32 33.

* Prix d'un appel local depuis un poste fixe.
Ce tarif est susceptible d'évoluer en fonction de l'opérateur utilisé.

ÉTUDIANTS

Enfin une solution d'assurance adaptée aux étudiants !

Désormais, les étudiants qui se destinent à une profession de santé, médicale ou paramédicale, ont la possibilité de garantir en un seul contrat, « l'essentiel » de leurs besoins. En effet, le « **Pack Etudiant MACSF** » vous offre une couverture survitaminée... à un prix... étudiant !!!

Ce pack vous offre une multitude de possibilité :

- 1 **L'essentiel études** conçu autour d'une garantie primordiale : la responsabilité civile professionnelle. Elle couvre vos différents stages et est couplée avec une protection juridique et à une assurance individuelle accident (avec le versement d'un capital qui peut aller jusqu'à 16 000 € en cas d'invalidité accidentelle).
- 2 **L'essentiel études + habitation** inclut une multirisque habitation, spécialement conçue pour les appartements d'une ou deux pièces, avec toutes les garanties habituelles (vol, incendie, dégât des eaux), mais aussi, en cas de pépin, un règlement de gré à gré afin de vous décharger de toute perte de temps.
- 3 **L'essentiel études + santé** inclut une mutuelle santé avec des remboursements très performants, sans avance de frais (pharmacie, labo etc.), un forfait optique et implants dentaires, et surtout la prise en charge vos frais d'hospitalisation.
- 4 **L'intégral** pour ceux qui ont besoin de toutes ces garanties. ■



Connectez-vous sur www.teletudiant.com ou contactez nous vite au 3233* ou au 01 71 14 32 33, ou mieux rendez-vous dans l'agence MACSF la plus proche de chez vous, une surprise vous y attend !!!

* Prix d'un appel local depuis un poste fixe. Ce tarif est susceptible d'évoluer en fonction de l'opérateur utilisé.

↘ JEU

Bonnes vacances à tous nos gagnants !



Vous avez été très nombreux à participer à notre grand jeu 2009 "La MACSF vous offre vos vacances".

Un tirage au sort a été effectué le 7 juillet 2009, sous contrôle d'un huissier de justice.

- Marie Schwenk,
- Claudine Duchassin,
- Fanny Soye,
- Valérie Meulemans,
- Martine Castel,
- Christelle Alric,
- Florence Broussard,
- Mariannick Assael,
- Sylvie Eggimann de Castro,
- Nathalie Lavigne,

ont chacune gagné un séjour Nouvelles Frontières, d'une valeur unitaire de 3 000 euros pour la destination, la durée et le nombre de personnes de leur choix. Bon voyage à elles ! ■

↘ JEU

Ils ont décroché la bourse !

25 étudiants en santé ont gagné au grand jeu 2009 de la MACSF. Ils ont chacun gagné un chèque de 1000 € à utiliser comme bon leur semble ! Le tirage au sort, le mardi 15 septembre 2009, a été effectué sous le contrôle d'un huissier de justice.

Bravo à :

- Sophy Labergri,
- Aimé Jouradan,
- Aurore Braquet,
- Marie Leonard,
- Marie Giraud,
- Edwige Escorihuela,
- Florence Belotti,
- Marina Giroux,
- Valérie Barroisn,
- Juliette Prevost,
- Laure Blampied,
- Virginie Janodet,
- Mélanie Gernelle,
- Lauren Devisme,
- Nathalie Chartier,
- Charles Salfati,
- Olfa Messaoudi,
- Amandine Labeys,
- Gabrielle Deniziaut,
- Xavier Suquet,
- Marion Chappe,
- Andy Schmitt,
- Charles Lépine,
- Olivier Albert.
- Sarah Michel,

" Ils ont chacun gagné un chèque de 1000 € "

↘ HOSPITALIERS

Le Pack Entrée dans la Vie Active Infirmier et aide soignant de la Fonction publique hospitalière :

La MACSF lance, spécialement pour les jeunes infirmiers et aides soignants de la Fonction publique hospitalière de moins de 26 ans, le pack entrée dans la vie active qui associe trois services indispensables : la responsabilité civile professionnelle + la protection juridique + la complémentaire santé responsable, à partir de 31,30 € / mois. Souscrire au pack entrée dans la vie active, c'est aussi profiter d'offres spéciales en assurance automobile et multirisque habitation. ■



Pour nous joindre : www.macsf.fr par téléphone au 3233* ou au 01 71 14 32 33 ou dans votre agence MACSF.

* Prix d'un appel local depuis un poste fixe. Ce tarif est susceptible d'évoluer en fonction de l'opérateur utilisé.

↳ RES FONDS DE PENSION AVENIR

Notre offre « retraite » spéciale libéraux

Préparez votre avenir et bénéficiez d'avantages fiscaux immédiats !

Le contrat Res Fonds de Pension Avenir permet de vous constituer une retraite complémentaire personnelle et de disposer de revenus suffisants le moment venu. Il bénéficie du dispositif fiscal de la loi Madelin.

Ses atouts :

- Vous déterminez la convention d'épargne qui correspond au montant que vous voulez investir chaque année.
- Vous choisissez un profil d'investissement, parmi trois au choix, du plus sécuritaire au plus risqué.
- Vous bénéficiez de frais sur cotisations réduits à 0,6% si vous optez pour le prélèvement automatique.
- **Vous déduisez vos versements annuels de vos revenus imposables tout au long de votre activité professionnelle et ce, dès la 1^{ère} cotisation.**
- Vous percevez une rente viagère, dès que vous prenez votre retraite.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous dès aujourd'hui en appelant le 3233* ou au 01 71 14 32 33.

Profitez de la baisse des frais sur cotisations !

Adhérez à un contrat Res Fonds de Pension Avenir ou Perp's avant le 24 décembre 2009, les frais prélevés sur votre première cotisation d'au moins 3000 euros seront réduits de 80%, soit 0,6% au lieu de 3%. ■

* Prix d'un appel local depuis un poste fixe. Ce tarif est susceptible d'évoluer en fonction de l'opérateur utilisé.

↳ ERRATUM

MACSF Info n°13 mai 2009

Des pins, des landes de bruyère, des rochers fouettés par la mer, assurément, cela ressemble à la Côte d'Azur. Un de nos sociétaires nous a signalé notre erreur... cette photo est une vue du Cap de la Chèvre, en Bretagne ! Toutes nos excuses aux Bretons et bravo pour votre belle région. ■



En savoir plus ?

Sur Internet : www.macsf.fr - Par téléphone : 01 71 23 23 23

* Sous réserve d'acceptation par notre partenaire financier et sous réserve d'acceptation par MACSF prévoyance.

Pour voir toutes les conditions et souscrire, rendez-vous sur notre site Internet : www.macsf.fr rubrique "Produits et Services" ou contactez-nous au 3233 ou 01 71 14 32 33.

* Prix d'un appel local depuis un poste fixe. Ce tarif est susceptible d'évoluer en fonction de l'opérateur utilisé.



Vous êtes professionnel libéral et consommateur de services à la personne ?

**Offrez-vous des services
à moindre coût avec le Ticket
CESU et optimisez la fiscalité
de votre entreprise !**

Le Ticket CESU (chèque emploi service universel) vous permet de financer dans le cadre de votre activité professionnelle des prestations d'aide à la personne relevant de votre vie privée. Ouvert à tous les professionnels libéraux, ce dispositif vous permet de bénéficier d'une fiscalité très avantageuse. ■

Pour en savoir plus et bénéficier des avantages du CESU préfinancé avant la clôture annuelle des comptes contactez sans plus attendre le **0 820 160 106**

↳ PRÊT IMMOBILIER / PRÊT PROFESSIONNEL

La MACSF négocie pour vous !

Selon une récente étude de la Banque Centrale Européenne, les banques continuent à durcir leurs conditions de crédit par peur de prendre de nouveaux risques.

La MACSF vous simplifie l'obtention du crédit en vous faisant bénéficier des avantages négociés avec les plus grandes banques. Confiez votre projet à notre équipe d'experts et nous vous proposerons une offre sur mesure*, adaptée à votre situation et au taux parmi les plus bas du marché. ■

PACK AUTO

Comment financer votre prochain véhicule ?

Comme les 4000 sociétaires qui nous ont fait confiance depuis le début de l'année, profitez des avantages du pack auto.

- Un contrat d'assurance automobile avec des garanties exceptionnelles,
- un taux de financement très compétitif,
- une assurance décès, invalidité et incapacité professionnelle,
- un seul interlocuteur pour l'ensemble des démarches,
- la garantie d'une réponse sous 48 heures,
- la possibilité de financer votre véhicule en crédit ou en location avec option d'achat.

Un simple coup de fil, et votre véhicule est financé et assuré.
Il ne reste plus qu'à aller le chercher. ■

En savoir plus ?

Sur Internet : www.macsf.fr / Par téléphone : 3233* ou au 01 71 23 23 23
ou dans votre agence MACSF ou au 01 71 14 32 33.

* Prix d'un appel local depuis un poste fixe.
Ce tarif est susceptible d'évoluer en fonction de l'opérateur utilisé.



ASSURANCE AUTO

2 mois offerts !

En ce moment bénéficiez de 15 % de remise sur votre cotisation et profitez de 2 mois offerts* sur l'assurance auto à la MACSF. Assurer votre voiture à la MACSF, c'est avoir les meilleurs services au meilleur coût : assistance 0 km, 24h/24, 7j/7, garantie contre les pannes mécaniques électriques et électroniques, garantie valeur à neuf de votre véhicule, en cas de destruction totale ou de vol pendant 18 mois. ■



DR

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Offre exceptionnelle !

Profitez de 2 mois offerts* sur l'une des 3 formules de la Complémentaire Santé de la MACSF et accédez à des remboursements élevés, au tiers payant généralisé et aux multiples services d'assistance à la personne. ■

www.macsf.fr ou 0800 100 435 (appel gratuit)

* Offre valable jusqu'au 15/01/2010.



PLANS DE PRÉVOYANCE



Assurer son avenir

www.macsf.fr
ou
contactez-nous
au 3233* ou
01 71 14 32 33.

DR

Maladie, invalidité, décès. Les aléas de la vie ne touchent pas que les autres. Pour se prémunir, les plans de prévoyance proposent des solutions adaptées répondant aux besoins de chacun aussi bien sur le plan professionnel : indemnité mensuelle de revenu, indemnité de frais professionnels, que sur le plan privé : décès, rente de conjoint, rente éducation, etc. Revue de détails.

L'ennui de santé, qu'il résulte d'un accident ou d'une maladie, est toujours une épreuve et les conséquences pour la famille et l'activité professionnelle peuvent être lourdes de conséquences : incapacité temporaire ou définitive de travail, perte de revenus... «Beaucoup s'estiment à l'abri et n'envisagent pas le pire, cependant, force est de constater que la vie n'épargne personne. D'où l'importance de souscrire un plan de prévoyance adapté à ses besoins, précise Bernard Deguiraud, Directeur du département santé et prévoyance de la MACSF. Par exemple, dans le cadre

d'une maladie, les médecins ne sont pris en charge par leur régime obligatoire qu'à partir du 9^{ème} jour et pour des niveaux de garanties faibles... Il leur est donc indispensable de souscrire un plan de prévoyance pour maintenir leurs revenus durant la période d'incapacité de travail». À noter enfin que pour être vraiment efficace, un plan de prévoyance doit être revu régulièrement pour l'adapter parfaitement à toutes les étapes de votre vie, aussi bien professionnelle que personnelle. ■

3 questions au Dr Françoise Guize, vice-présidente de l'AFEM

Qu'est ce que l'AFEM ?

Association Loi 1901 créée en 1945, l'AFEM – Aide aux Familles et Entraide Médicale – apporte son soutien moral et financier aux familles des professionnels de santé touchés par un accident, une maladie, un décès. Nous agissons bénévolement au titre de la solidarité médicale : l'AFEM est entièrement financée par des dons du corps médical.

Dans quel état sont ces familles ?

Elles sont effondrées, parfois endeuillées. Du fait de l'accident, elles ont subi une perte de revenus importante et sont à la recherche de solutions. Il faut bien comprendre que ces familles nous sollicitent parce qu'elles n'ont pas souscrit à un plan de prévoyance et se retrouvent de ce fait souvent endettées.

Que leur conseillez-vous ?

Malheureusement, lorsque les familles viennent à l'AFEM il est souvent trop tard. J'insiste néanmoins sur l'importance de contracter un plan de prévoyance, sur la fragilité de la vie et la nécessité d'assurer l'avenir. ■

Une prévoyance adaptée aux besoins de chaque profession de santé

La MACSF propose des plans de prévoyance globaux à destination des chirurgiens dentistes, des médecins libéraux, des kinésithérapeutes, des infirmières, mais aussi de toutes les autres professions médicales et paramédicales. Ces contrats «sur mesure», tiennent compte des spécificités de chaque profession pour offrir les garanties les plus adaptées ■

AFEM
www.afem.net
01 45 51 55 90
info@afem.net

* Prix d'un appel local depuis un poste fixe. Ce tarif est susceptible d'évoluer en fonction de l'opérateur utilisé.

↳ CLUB GOLD MACSF

Encore plus de privilèges !

En complément de tous les avantages associés à la Gold MasterCard MACSF, les sociétaires titulaires de la carte ont à leur disposition un bouquet de services privilèges regroupés dans le Club Gold MACSF.



Voyage, shopping, art de la table, golf, automobile, nautisme... Autant de thématiques plébiscitées par les professionnels de santé. Pour conquérir ses sociétaires, la MASCF multiplie les privilèges accordés sur sa carte, avec le Club Gold : accessible depuis l'espace client carte bancaire, ce Club dresse la liste des divers services et avantages négociés par la mutuelle pour ses porteurs de la carte. De la réservation de tables dans les restaurants étoilés à la location de matériel nautique, en passant par l'abonnement à prix exceptionnels à des revues de presse, Le Club Gold regroupe près de 30 enseignes évocatrices de plaisir, d'évasion et de détente... ■

Une galerie en ligne Cashmax :



Du Champagne moins cher !

Le Champagne figure parmi les offres négociées par la MACSF auprès ses partenaires. Ainsi, le Club Gold MACSF permet d'accéder à une remise avoisinant 20 % sur les Champagnes de la maison Charles Heidsieck. Les amateurs pourront également bénéficier de la gratuité de la livraison lors de leur première commande, et de l'accès à des cuvées de collection. ■



Carte Gold MasterCard MACSF : Des avantages multiples

Avec son dispositif à deux cartes - la MasterCard MACSF lancée en 2007 et la Gold en 2008 - la MACSF connaît un franc succès : près de 10 000 cartes ont déjà été vendues.

Une réussite due aux nombreux avantages inclus dans ces offres. Pour la Gold, on retiendra la faible cotisation (60 € / an), un plafond de dépenses pouvant atteindre 12 000 € / mois, la possibilité d'échelonner le règlement de certains achats, ou encore, des prestations d'assurance et d'assistance plus étendues que dans les offre de type Gold ou premier.

Sans oublier les avantages du Club Gold et l'accès à la galerie CashMax pour profiter de cashback pouvant aller jusqu'à 20% du montant de vos achats sur plus de 300 sites partenaires ! ■

Retrouvez sur notre site tous les renseignements et conditions sur la carte Gold MACSF

www.macsf.fr

Réformer le système de répartition s'impose

Sur un plan général - « macro-économique » - il était urgent de se pencher sur notre système de retraite par répartition. Difficile pour l'instant de prévoir l'impact à long terme de la réforme en cours. Une seule certitude : le montant des pensions ne sera plus jamais comme avant...



◆ **Philippe Crevel,** économiste et secrétaire général du Cercle des Épargnants.

Parfois, de simples chiffres peuvent faire froid dans le dos. Ceux du système de retraite par répartition en font partie. Du fait de multiples facteurs - allongement de la durée de vie, faible taux d'emploi, papy boom... - la France compte aujourd'hui en moyenne 1,4 cotisant pour 1 retraité, contre 4 cotisants pour 1 retraité dans les années 60. Et, en 2040, la barre fatidique de 1 cotisant pour 1 retraité sera atteinte... si rien n'est changé. Une réalité qu'il faut regarder en face : nous devons agir pour sauver nos retraites. Si la France a fait preuve d'une certaine inertie pendant plusieurs décennies, les pouvoirs publics ont fini par opter pour une réforme progressive de son système de retraite : depuis 1993 avec les mesures prises par le gouvernement d'Édouard Balladur, puis avec la loi Fillon de 2003. « *Un double processus a été mis en œuvre, rappelle Philippe Crevel, économiste et secrétaire général du Cercle des Épargnants. D'une part, une simplification / harmonisation des différents régimes de retraite, avec un alignement sur le régime général. De l'autre, une modification des règles de calcul des droits. Celle-ci aboutira à terme à dégrader le taux de remplacement, c'est-à-dire le rapport entre la pension perçue et le montant du dernier salaire versé.* »

Reculer l'âge de la retraite est inéluctable

L'autre point crucial de la réforme, c'est bien sûr l'âge légal du départ en retraite, aujourd'hui de 60 ans. Peut-on éviter de le reculer ? Difficile. Déjà, en

1999, le rapport Charpin prévoyait que le passage à la retraite à 65 ans suffirait à équilibrer les comptes de l'assurance-vieillesse d'ici à 2020. « *Avec l'allongement de la durée de la vie, nous gagnons un trimestre chaque année, souligne Philippe Crevel. Il apparaît impossible de maintenir cette limite de 60 ans. Tous nos partenaires ont reculé l'âge la retraite. La moyenne est à 65 ans et certains pays, en Europe du Nord, ont prévu de le repousser à 67 voire à 69 ans. Il en est de même pour le passage à 42 ans de la durée de cotisation : nous allons être obligés de l'appliquer.* » Une réforme d'autant plus nécessaire que la France se caractérise par l'un des plus faibles taux d'emploi des seniors au sein de l'OCDE : seulement 38 % des 55/65 ans sont encore actifs professionnellement. Ce taux tombe à 17 % au-delà de 60 ans. Il faut dire que la tendance à privilégier les pré-retraites, de la part des employeurs, a été longtemps tenace. Or, plus il y a de Français qui travaillent, plus la croissance est forte, et donc l'emploi... et plus il y a de cotisants aux régimes de retraite. Face à ce problème, le gouvernement a décidé qu'à compter du 1^{er} janvier 2010, les entreprises de plus de 50 salariés devront adopter un plan en faveur de l'emploi des seniors. À défaut, elles devront acquitter une taxe de 1 % de leur masse salariale. L'assouplissement des règles de cumul emploi-retraite pour les seniors est elle aussi une piste explorée par les pouvoirs publics, parmi d'autres : passage progressif à 41 ans de cotisation, majoration de la surcote portée à 5 % par années supplémentaire, etc. ■



Trois Questions à...

Anne-Marie Guillemard, sociologue et professeur à l'Université Paris-Descartes-Sorbonne

Dans « L'Âge de l'Emploi » (Armand Colin), vous faites une corrélation entre retraites et politique de l'emploi...

Il existe deux leviers pour équilibrer le système des retraites : la réforme du système lui-même mais aussi l'emploi. Ce second levier est ignoré en France, alors même que le Conseil d'orientation des retraites établit que la remontée du taux d'emploi serait favorable au rééquilibrage. Malgré la réforme de 2003, l'âge médian du départ en retraite est toujours de 58 ans.

Que préconisez-vous ?

Une révolution culturelle. Nous héritons de 30 ans de gestion segmentée par l'âge. Or, pour les jeunes comme pour les seniors, cette gestion entraîne une dépréciation de ces populations sur le front de l'emploi. La baisse de l'âge du départ à la retraite à 60 ans avait procédé de la même logique : elle dévalorise le sexagénaire.

La Finlande, un exemple à suivre ?

Tout-à-fait. Il n'y existe pas d'âge standard de départ à la retraite ni de durée standard de cotisation. Les gens ont le choix, avec une retraite à la carte, un parcours de vie flexible et une incitation forte à prolonger leur activité. Résultat : la Finlande a divisé par trois le taux de chômage des seniors en 10 ans. ■

Repères

- ▶ 12 millions de retraités (régime général) pour 17,3 millions de cotisants (CNAV) en 2008.
- ▶ Un déséquilibre encore plus net en 2050 : 22,1 millions de retraités contre 18,9 millions d'actifs.
- ▶ Entre 2009 et 2050, le nombre de personnes de plus de 60 ans doublera en France.



Anticiper, le maître-mot

La situation générale des retraites étant ce quelle est, autant se pencher dès maintenant, pour chacun d'entre nous, sur la préparation de notre future période d'inactivité. Quelques conseils.

Soyez propriétaire de votre résidence principale

En acquérant votre résidence principale, et à condition que le remboursement de l'emprunt lié à cette acquisition soit achevé au moment de partir en retraite, votre pouvoir d'achat de retraité augmente mécaniquement. Ainsi, selon l'INSEE, le poids des dépenses de logement dans un budget global est de 22 % pour les propriétaires accédants et de 25 % pour les locataires. En toute logique, être propriétaire de sa résidence principale permet donc de gagner environ un quart de pouvoir d'achat une fois ce bien remboursé.

Demandez votre relevé de carrière

Il vous permettra de faire un point précis sur votre situation et de prendre votre décision sur la date de votre départ. Après 55 ans, la plupart des organismes de retraite prennent contact avec les cotisants. Toutefois, vous pouvez demander à tout moment un relevé de situation individuelle à votre caisse de retraite, dans la limite d'une demande tous les deux ans (plus d'infos sur www.info-retraite.fr).

Optimisez vos rachats de trimestre

Celles et ceux qui ne cumulent pas le nombre suffisant de trimestres de cotisation pour partir à la retraite ont la possibilité de procéder à des versements rétroactifs. C'est le cas pour les cotisants qui ont accompli des études supérieures ou ceux qui possèdent des années incomplètes. Il faut en effet 164 trimestres pour obtenir sa retraite à taux plein. Le rachat de trimestres le permet. Il est d'autant plus intéressant que les cotisations versées pour ce rachat sont déductibles du revenu imposable. ■

S'attendre à des pensions moindres...

La prise en compte des 25 meilleures années au lieu des 10 meilleures années est l'une des dispositions prévue par la réforme des retraites. Elle a pour conséquence de diminuer le montant des pensions car en règle générale, les salaires perçus augmentent avec l'âge. En retenant un spectre plus large, la moyenne est plus faible. ■

Du nouveau du côté de l'épargne salariale : l'arrivée du PEI-PERCOI MACSF !

Depuis octobre, la MACSF met à votre disposition une offre complète en épargne salariale avec la création du PEI-PERCOI. A l'aide de ces dispositifs d'épargne collective, vous vous constituez une épargne ou un complément de retraite avec l'aide de l'entreprise. Nos solutions d'épargne vous permettent d'envisager un projet à moyen terme ou de préparer votre retraite dans un cadre fiscal et social particulièrement attractif. ■

En savoir plus

3233* ou 01 71 14 32 33
ou sur **www.macsf.fr**

* Prix d'un appel local depuis un poste fixe.
Ce tarif est susceptible d'évoluer en fonction de l'opérateur utilisé.



RETRAITE

Épargne retraite : Pour les professionnels de santé, les solutions existent

Assurance vie, contrat Madelin, PERP, PEI-PERCO...

La MACSF propose une gamme de produits « retraite » très complémentaires. Les conseils d'Hervé Bouclier, Directeur Général MACSF épargne retraite.

En quels termes se pose le problème de la retraite pour les professionnels de santé ?

Hervé Bouclier : Salariés ou libéraux, ils subissent les mêmes contraintes que celles de tous les Français concernant le financement de la retraite, du fait du rééquilibrage du système de répartition. S'y ajoutent certains éléments propres à ces professions. On sait que l'évolution du taux de remplacement - différence entre le revenu perçu en tant qu'actif et le montant de la pension - est préoccupante. En 2008, il était de 49 % pour les cadres de santé et de 39 % pour les médecins. Il sera respectivement de 37 % et de 35 % en 2020. Les professions de santé ont donc tout intérêt à se constituer une retraite complémentaire individuelle par capitalisation.

Quelles sont les solutions offertes ?

E. B. : La première, c'est bien sûr l'assurance-vie, placement privilégié des Français. On peut la transformer en rente viagère, bien que cela entraîne des conséquences comme l'imposition partielle de la rente. En assurance-vie, il est préférable de conserver son contrat le plus longtemps et d'effectuer des retraits lorsque l'on en a besoin. Complémentaire et plus orientée

« retraite », l'épargne classique présente une disponibilité plus forte. Le RES et le RES Multisupport sont les solutions proposées par la MACSF.

Pour les libéraux, la retraite Madelin a-t-elle fait ses preuves ?

E. B. : Elle rencontre un très fort écho auprès des sociétaires, en répondant bien à la double préoccupation d'optimisation fiscale et de constitution d'un capital retraite. Elle permet en particulier de compenser la baisse des revenus de remplacement. C'est pourquoi la MACSF a été l'une des premières à connaître un succès important avec le RES Fonds pension avenir proposé dans le cadre de la loi Madelin.

Avez-vous un contrat PERP ? A quel type de sociétaires s'adresse-t-il ?

E. B. : Oui, nous proposons le contrat PERP's aux salariés ou à leurs conjoints sans activité, mais aussi aux libéraux. Ces derniers peuvent optimiser leur Madelin ou leur contrat Fillon en les combinant avec un PERP, dont le principe est d'acquérir des points à chaque cotisation versée. Beaucoup de libéraux optent pour cette combinaison. Parallèlement au Madelin, le PERP est un outil efficace dans la perspective de construction de leur retraite. D'ailleurs,

nous avons déjà ouvert plus de 8000 contrats avec des montants de cotisations annuelles de plus de 2 000 € par assuré.

Et le PEI-PERCOI ?

E. B. : Une offre complète d'épargne retraite salariale à l'ensemble des sociétaires. Elle leur permet d'entreprendre une démarche d'épargne complémentaire à la rente en bénéficiant d'une sortie en capital et d'outils fiscaux dimensionnés. Au total, nos sociétaires bénéficient d'une large gamme « retraite ». Pour se constituer une retraite par capitalisation optimisée avec ces produits, je leur conseille de bien analyser leurs besoins de retraite supplémentaire et de faire la part entre les besoins en rente, en capital et en optimisation fiscale.

A quel âge doit-on ouvrir un contrat retraite ?

E. B. : Le plus tôt est le mieux, pour ainsi étaler la charge financière dans sa carrière. Mais il n'est jamais trop tard pour se préoccuper de sa retraite. A titre d'information, l'âge moyen des assurés qui souscrivent un PERP's est de 42 ans. ■

Madelin : un avantage fiscal très attractif

Pour se constituer à 65 ans
12 000 euros / an de retraite
complémentaire, il faut cotiser
chaque mois :

▶ À 40 ans

580 €,
soient 6 960 € / an

Taux marginal d'imposition
30 %

Gain annuel
2 088 €

▶ À 50 ans

1 220 €,
soient 14 640 € / an

Taux marginal d'imposition
30 %

Gain annuel
4 392 €

Être présents pour vous. À tout moment !

Chaque entreprise doit avoir, pour éviter d'être paralysée, un PCA (plan de continuité d'activité). La MACSF ne fait pas exception et a, depuis plusieurs années, organisé le groupe pour qu'il puisse faire face à toutes les situations. C'est notre engagement pour nos sociétaires.

Début 2005. La MACSF commence l'élaboration de son Plan de continuité d'activités (PCA). Son objectif : préparer le Groupe à réagir face à une crise, organiser le maintien des prestations indispensables aux sociétaires, sans à-coup, ni rupture de charge, ainsi que la sécurité des collaborateurs.

Trois scénarii se dessinent alors.

- L'immeuble de La Défense, notre siège social, est inaccessible ou détruit,
- La mise en quarantaine des salariés est décrétée par le gouvernement,
- Les archives papier situées sur un site de secours sont détruites.

Dans un premier temps, les activités prioritaires à la survie du Groupe MACSF ont été listées. Puis une organisation spécifique a été déclinée pour

les 3 scénarii. Ce travail de préparation a permis de mettre en place une organisation adaptée à la situation de pandémie grippale.

L'objectif est d'être prêts à réagir à toutes éventualités. Différentes mesures ont été décidées et seront mises en place (progressivement ou immédiatement selon les besoins) :

- création d'une cellule de crise composée des membres dirigeants (scénarii 1, 2 et 3),
- adaptation des postes de travail : élargissement des plages horaires de travail, télétravail, mise à disposition des collaborateurs d'un site de secours (scénarii 1 et 2),
- adaptation des activités non urgentes, suppressions des réunions et des déplacements non indispensables (scénarii 1 et 2),

- réaffectation des ressources aux activités prioritaires matériel de prévention mis à disposition des collaborateurs : masques, solutions hydro alcooliques (scénario 2),
- accompagnement soutenu des collaborateurs en situation personnelle difficile (scénarii 1 et 2) numérisation des courriers entrants et de nos archives (scénarii 1, 2 et 3)...

« Nous avons essayé d'anticiper au mieux le cadre général dans lequel nous aurions à traiter d'événements exceptionnels » confie Serge de Andolenko, directeur en charge du PCA, « avec la réactivité nécessaire et la capacité de mobiliser très rapidement les ressources nécessaires. » Aujourd'hui, le groupe MACSF est prêt et peut continuer à servir ses sociétaires en toutes circonstances. ■



Réquisitionnés ? Assurés !

La garantie responsabilité civile professionnelle reste totalement acquise à ses sociétaires en cas de pandémie.

Pour le cas où les praticiens seraient réquisitionnés, le code des assurances prévoit que le contrat d'assurances de dommages suspendu dans la mesure de la responsabilité de l'Etat ; cette responsabilité de l'Etat ne peut être retenue qu'à la condition que la réquisition génère une aggravation anormale de risque.

Devant les difficultés auxquelles pourraient s'exposer ses sociétaires, le Sou Médical - Groupe MACSF précise que si une mise en cause de responsabilité intervenait à l'occasion d'une réquisition, il prendrait alors en charge immédiatement la défense de son sociétaire ainsi que les éventuelles indemnités auxquelles il pourrait être condamné, se réservant par la suite la possibilité d'intenter un recours contre l'Etat afin de récupérer les sommes versées. ■

➔ ASSURANCE

Le constat amiable... toute une histoire !

Vous assurer, certes, mais notre vocation, c'est aussi vous conseiller, vous aider et anticiper. Voici quelques trucs à ne pas oublier lorsqu'on remplit un constat.

« *Aucun problème, je sais remplir un constat, de toute façon, ce n'est pas bien compliqué, il suffit de remplir les cases...* » Discours classique, prononcé par beaucoup d'entre nous. Pourtant, lorsque survient l'accident, le stress prend souvent le dessus, et la concentration devient difficile. Votre véhicule est abîmé, vous allez être en retard et vous bloquez parfois la chaussée. Dans ces conditions, le challenge est de taille : rester zen !

« *Le constat à l'amiable est un sujet concret qui concerne beaucoup d'entre nous,* » explique Philippe Caure, responsable du département des sinistres IARD à la MACSF. « *Même s'il a l'air simple à froid, si on fait une erreur en le rédigeant, une fois signé, c'est irrémédiable.* »

Sans être un dessinateur hors pair, le croquis doit comporter un maximum de détails. Certains sont incontournables. Par exemple, « *il ne faut pas oublier de dessiner l'axe médian de la chaussée* » rappelle Philippe Caure. Le positionnement de chaque véhicule a une incidence très importante sur la responsabilité des conducteurs : si on double, si on arrive en sens inverse, si on coupe la ligne blanche, si elle n'est pas matérialisée, il est impossible d'établir clairement les torts.

Les torts justement. Il arrive qu'il soit impossible de se mettre d'accord avec le tiers... Plutôt que de rester sur une impasse ou un compromis boiteux, « *il faut signer le constat, sans oublier de mentionner son désaccord dans la case observations : décrire les faits tels qu'ils se sont déroulés* ».

Pour pouvoir inscrire sur le constat tout ce que l'on souhaite, chaque partie doit remplir ce qui le concerne. Même si le monsieur d'en face est charmant et serviable, la totalité des éléments relatifs à votre véhicule doit rester sous votre contrôle. De plus, une erreur peut toujours se glisser dans le numéro de police d'assurance du tiers ou dans ses coordonnées, vérifiez-les ! « *Prenez les coordonnées de votre adversaire, son numéro de police d'assurance qui figure sur la carte verte du véhicule.* » Si par hasard la per-

sonne d'en face n'est pas en règle et ne possède pas d'assurance, le sinistre peut être tout de même couvert. « *Il existe un fond de garantie automobile indemnisant les victimes ayant eu un accident avec un tiers non assuré* » précise Philippe Caure.

Remplir un constat amiable implique aussi de bien connaître le code de la route. Pour Philippe Caure, « *beaucoup de gens ont des lacunes sur le code de la route. Certaines règles récentes sont mal connues.* » Dans le cas d'un carrefour à l'anneau (ou carrefour giratoire), par exemple, la priorité est donnée à celui qui tourne. Autre ignorance fréquente, les parkings publics. Les règles qui s'appliquent sont les mêmes que lorsque vous circulez sur la voie publique. Si la voiture est dans le sens opposé à la flèche matérialisée au sol, il faut bien dessiner le fléchage pour éviter toute confusion.

En plus de toutes ces précautions indispensables, une règle de base prévaut toujours : l'honnêteté. Même la si voiture de devant freine brutalement, la faute incombe au véhicule de derrière, au nom du respect des règles de distance de sécurité. « *Il faut savoir aussi assumer ses erreurs* » souligne Philippe Caure. Peut-être est-ce la tâche la plus difficile lors de l'établissement d'un constat à l'amiable...

Si les constats amiables concernent un jour ou l'autre chaque conducteur, les sociétaires de la MACSF sont plutôt bons élèves. « *Traditionnellement, nos sociétaires sont moins souvent responsables d'accident* » confie Philippe Caure. Quelles en sont les raisons ? Le responsable du département des sinistres IARD avance quelques hypothèses. « *Peut-être est-ce dû à leur métier ? Ils seraient plus prudents parce qu'ils connaissent bien les dommages corporels que peuvent causer les accidents de la route.* » Gageons que la notion d'appartenance à une mutuelle vous confère aussi une attitude plus responsable, pour le bien commun ! ■

Quelques trucs...

- Avoir un constat pré rempli dans sa boîte à gants et un stylo. Vous aurez ainsi plus de temps que votre adversaire pour réfléchir aux cases à cocher.
- Il peut y avoir blessure même s'il n'y a pas de plaie.
- Les témoins sont très importants, ils peuvent vous aider à vous justifier. Attention, passagers, mari, femme ou proches ne sont pas reconnus comme témoins.
- Le choix des véhicules A et B est sans conséquence.
- N'oubliez pas de mentionner les dégâts dus au mobilier urbain (abribus, barrière etc.).
- Le constat amiable est un document européen, vous pouvez l'utiliser partout en Europe. ■

Financer un projet en toute confiance

La politique de la MACSF s'appuie sur des valeurs fortes, parmi lesquelles la confiance : elle est la base de tout projet de financement entre la mutuelle et ses sociétaires.

Dès qu'il est question de taux de financement, le flou artistique prévaut. Pas toujours facile de comprendre ce que recouvre tel taux annoncé. « *Entre le taux d'accroche, affiché par un organisme de prêt, et le taux réel payé par l'emprunteur, il existe des écarts importants* » reconnaît Joël Poirat, président du directoire de MACSF *financement*. Mieux vaut s'informer et comparer les montants réellement décaissés sur la base de taux en prenant en compte les mêmes paramètres : quel remboursement des frais de dossier ? quel coût d'assurance invalidité-décès ?... Un parcours du combattant souvent entravé par le manque de lisibilité des informations.

À la MACSF, qui, par le biais de sa filiale MACSF *financement*, accorde des financements sous forme de cré-

dités pour l'acquisition d'un véhicule ou de matériel professionnel, la situation est claire d'emblée : « *Nous travaillons en toute confiance avec les sociétaires. Pas de frais cachés et un partenariat avec un établissement financier connu dont nous savons qu'il honorera ses engagements, puisqu'il est détenu à 100 % par la MACSF. Notre action s'inscrit en parfaite cohérence avec celle du Groupe* » explique Joël Poirat. Résultat : des conditions de prêt parmi les plus basses du marché, sans frais de dossier, avec une assurance décès-invalidité proposée par la MACSF et adaptée aux professions de santé.

De A à Z

De l'achat d'un véhicule à l'assurance, en passant par le financement, la MACSF couvre l'opération de A à Z et en garantit la transparence. Si le fi-

ancement du matériel ne représente que 20 % des crédits accordés (contre 80 % pour les véhicules), il reste au cœur des préoccupations de la MACSF et apporte un vrai service aux professionnels de santé. Enfin, la mutuelle intervient aussi en intermédiaire pour différents prêts : immobilier, travaux, installation etc. « *Nous avons conclu des accords avec de grands établissements financiers et obtenu des conditions privilégiées. Là encore, nous opérons dans la confiance : les établissements savent que nos sociétaires sont solvables avec un fort potentiel d'emprunt. Eux-mêmes peuvent compter sur l'expertise de la MACSF pour servir leurs intérêts et trouver les solutions les mieux adaptées à leur situation* », précise Joël Poirat. ■

Financement automobile : service de qualité et transparence

Taux de financement très bas et assurance automobile complète, une seule mensualité, pas de frais de dossier, garanties assistance 0 km 24h/24h et dommages « pannes mécaniques » : la MACSF joue la carte de la confiance et du service.

Atout supplémentaire : grâce à un partenariat avec un prestataire spécialisé, les sociétaires peuvent bénéficier d'une remise de 28 % sur l'achat d'un véhicule neuf et choisir parmi plus de 3 200 modèles. ■

Pour s'informer : <http://autopreferences.macsf.fr>



Avec Libéa, protégez vos enfants !

C'est pour répondre à des besoins clairement exprimés par les sociétaires que la MACSF a créé Libéa. Une manière réactive et adaptée de rester à l'écoute, voire d'anticiper les attentes.



« Nous avons souhaité rompre avec un mode de distribution classique et anticiper sur l'avenir en recourant au vecteur Internet » poursuit Stéphane Dessirier.

Lancement progressif

Le lancement de Libéa se fait progressivement : après la complémentaire santé (septembre 2009) et les produits habitation (novembre 2009), il sera possible de souscrire une assurance automobile (janvier 2010) et des produits de prévoyance (avril 2010). À terme, il s'agit aussi de répondre à une demande,

émanant des libéraux, non professionnels de santé (avocats, notaires, architectes, experts-comptables...), séduits par la qualité des offres et des services de la MACSF. « Nous nous diversifions à d'autres professions en leur proposant des produits adaptés à leur régime spécifique. Nous couvrirons la gamme de leurs besoins en termes de prévoyance, d'assurance multirisque professionnel et d'épargne » complète Stéphane Dessirier. Enfin, derniers concernés par Libéa : les « anciens » sociétaires qui ne peuvent plus bénéficier de la MACSF en raison d'un changement de statut.

Pour les libéraux exerçant dans d'autres domaines que la santé, Libéa constitue donc l'opportunité de profiter de l'expérience et du savoir-faire du Groupe afin d'être bien protégés dans l'exercice de leur profession. ■

Depuis le 30 septembre, la MACSF s'est enrichie d'une nouvelle filiale, la société Libéa. Son objectif : proposer aux enfants* des sociétaires les mêmes services que ceux dont ils bénéficient eux-mêmes au sein de la MACSF. « Cela fait longtemps que nous sommes sollicités par nos sociétaires pour mettre en place des produits ciblés en direction de leurs enfants, » explique Stéphane Dessirier, directeur général de la toute nouvelle société et directeur général de MACSF prévoyance. « Ils connaissent bien nos produits, savent qu'ils ont fait leurs preuves et ont confiance. Tout naturellement, ils souhaitent en faire profiter leurs proches. Nous avons répondu à leurs attentes en créant Libéa. »

Un concept original et résolument tourné vers l'avenir a présidé à l'élaboration de Libéa : la MACSF s'est appuyée sur son expérience de souscription et paiement en ligne pour concevoir un service entièrement dématérialisé. Tarification, souscription, modification de contrats, règlement, déclaration et gestion de sinistres : tout se fait sur le Net. Un problème, une question survient ? Des opérateurs téléphoniques dédiés sont là pour aider, conseiller, expliquer. Il est possible de les appeler ou de se faire appeler après un échange par courrier électronique. Une formule réactive qui vient compléter les avantages d'Internet.

* S'ils ont plus de 25 ans ou quittent le foyer parental.

www.libea.fr



Sensibilité élevée

Photographe au CHRU Claude Huriez de Lille, Alain Vanderhaegen capte les regards et les instants. Zoom...

Vous travaillez « dans la photo » depuis trente ans. Comment cette passion est-elle née ?

Alain Vanderhaegen : J'étais en cinquième, au collège, et je me suis inscrit au laboratoire photo... et voilà ! J'ai su alors que cela deviendrait mon métier. Mon travail à l'hôpital est passionnant, car il me permet de photographier ce que je préfère : les gens. Les visages et les regards. Même si l'hôpital n'est pas toujours un lieu facile, car les patients cohabitent avec la souffrance, l'attente... J'ai appris, au fil des années, à me faire accepter et à m'adapter. Pas de formation pour apprendre les relations humaines, c'est une question de sensibilité.

Quels sont vos souvenirs les plus marquants dans le cadre de l'hôpital ?

A. V. : Il y en a des tristes et des plus joyeux. Triste, comme cet adolescent atteint d'une leucémie qui est décédé deux jours après une série de photos. Cela m'a vraiment affecté. Jubilaire, comme l'organisation d'une exposition artistique que l'hôpital m'a confiée en 2008 pour accompagner le

Jubilé des CHU. J'ai rassemblé 35 artistes de la métropole : photographes, peintres, sculpteurs... c'était une belle création et de grandes rencontres.

Faites-vous aussi des photos en dehors de votre travail ?

A. V. : Oui, tout le temps ! Je sors toujours avec mon matériel photo, surtout si je reste dans la région. Je réalise des prises de vues de la campagne, des maisons, des scènes diverses et variées... qui peuvent alimenter la banque d'images de l'hôpital. Je me suis aussi lancé depuis plusieurs années dans un travail personnel : photographier les murs, toutes sortes de murs. Une étude qui rejoint mon autre passion, la peinture.

Que peignez-vous ?

A. V. : Je travaille autour de trois thèmes principaux : le paysage urbain, le corps humain et l'abstrait. Par exemple, je récupère des bouts d'affiches publicitaires pour les coller sur une toile. Ensuite, je laisse aller mon imagination autour de ces collages. J'expose beaucoup dans ma région... ■

Portrait



↑ **Alain Vanderhaegen**
Photographe au CHRU de Lille.

1958

Voit le jour à Lille (Nord).

1976

Commence des études supérieures : Ecole des Beaux-arts, formation de photographe-vidéaste.

1979

Arrive au CHRU de Lille en tant que photographe dans les laboratoires. « J'intervenais surtout dans le domaine de la recherche génétique : photos de plaquettes sur microscopes, développement, tirage papier... ».

1999

Intègre le service communication du CHRU. « Ma mission : prendre des photos de tout ce qui touche l'hôpital (patients, médecins, blocs opératoires, gestes médicaux mais aussi les bâtiments, les travaux et rénovations, les remises de médailles, les signatures officielles... Le tout pour illustrer les documents de l'hôpital : plaquettes, magazines, rapport d'activité... Nous nous constituons ainsi une banque d'images ».

Pour aller plus loin...

La MACSF soutient la présence des artistes dans les hôpitaux...

L'art a sa place dans l'univers hospitalier, justement parce qu'il n'est pas toujours hospitalier pour les patients et les visiteurs. L'art apporte un souffle extérieur familial et rassurant, la présence de l'artiste modifie les rôles et changent la relation patients/soignants. C'est ce que 4 photographes, missionnés par la MACSF et immergés dans plusieurs CHRU, ont immortalisés pour l'exposition Arts du soin. A travers leur témoignage visuel -

clown en pédiatrie, danseur en gériatrie, musicien en oncologie etc. L'exposition prouve l'utilité de l'art dans le soin, au bénéfice tant des patients que des soignants. Depuis fin 2008 l'exposition itinérante Arts du soin s'est déjà installée dans plus de 6 hôpitaux et est venue soutenir les actions culturelles qui y sont organisées... pour le plaisir de tous ! ■
Pour en savoir plus www.macsf.fr

COMITÉ DES SOCIÉTAIRES

Le sociétaire au cœur de la mutuelle

La MACSF est votre mutuelle. Gouvernée par des conseils d'administration composés de professionnels de la santé, elle est à tout moment au plus près de vos besoins. Explications.

Parce que le sociétaire est au cœur des préoccupations de la MACSF, les conseils d'administration ont mis en place et défini un comité qui lui est entièrement dédié : le comité des sociétaires. Celui-ci a pour mission de faire vivre la mutualité des sociétaires et de veiller à la qualité des relations entre les sociétaires et leur mutuelle.

Ce comité se réunit cinq fois par an afin d'examiner les sujets liés à la relation sociétaire - mutuelle, comme par exemple le traitement des réclamations ou des multiples questionnaires de satisfaction que nous vous adressons. Ces sujets sont débattus afin d'apporter des propositions aux conseils d'administration.

Les débats au sein du comité peuvent aboutir à des réalisations concrètes, comme par exemple cette année la création d'un site Internet dédié aux étudiants en profession de santé.

La création de ce site fait suite aux échanges avec les présidentes des associations d'étudiants. Le travail s'est ensuite poursuivi entre les services opérationnels et les associations pour définir le contenu du site, mais aussi pour renforcer les liens avec les associations. Le site est composé de différentes rubriques en lien avec les besoins et les centres d'intérêt des étudiants.

Les membres du comité sont aussi au contact direct des sociétaires lors des journées portes ouvertes* organisées dans les agences MACSF. Ces réunions de sociétaires ont actuellement deux points à l'ordre du jour :

- la crise financière,
- la réponse de la MACSF à la crise : le RES ou le RES Multisupport.

Enfin, le comité des sociétaires peut être saisi de questions personnelles dépassant le cadre du contrat d'assurance. Ces questions lui sont transmises par des organismes institutionnels (ordinaux, associatifs,...) ou directement par les sociétaires. ■

*Les dates et lieux de ces réunions sont indiqués dans la rubrique Agenda/Évènement du site www.macsf.fr.

Afin de réaliser sa mission, le comité des sociétaires a besoin de vos remarques et des vos attentes, soit en le contactant par mail à l'adresse

comite-des-societaires@macsf.fr,

soit par courrier à l'adresse du siège MACSF, 10 cours du Triangle de l'Arche, TSA 40100, 92919 La Défense cedex.



Bienvenue chez nous !

Le groupe MACSF est maintenant chez lui. Après de longues années passées dans le 17^{ème} arrondissement parisien, le groupe était installé depuis 2003 à la Défense (92). Depuis le mois de juillet, l'immeuble du Triangle de l'Arche est maintenant propriété du Groupe MACSF. C'est la plus grosse transaction immobilière française de l'année.



Le Groupe vient d'acquérir l'immeuble du Triangle de l'Arche, dont il est le principal locataire en occupant environ 40 % des 37 500 m² de surface totale. Cet ensemble immobilier a été bâti en 2002 par le cabinet d'architectes Valode et Pistre.

« Tout en permettant au Groupe de redevenir propriétaire de ses locaux d'exploitation, il s'inscrit dans le cadre des lignes directrices de la politique financière définies par les conseils d'administration. » rappelle Michel Dupuydauby, Directeur général du Groupe MACSF. « En tant qu'actuels occupants, nous connaissons et apprécions la qualité de cet immeuble et de son environnement. D'autre part, le contexte de la crise actuelle est une opportunité en matière de prix pour un ensemble de cette qualité, qui nous offre un taux de rendement supérieur à 6 % sur la base de loyers pérennes rapportés au prix d'achat.



Enfin, nous avons profité de l'excellente opportunité d'acquérir un immeuble non IGH (donc à frais réduits) au meilleur emplacement du premier centre d'affaire d'Europe, intégré au projet « Grand Paris » qui le placera au nœud central d'un très large réseau de transports. » Cet évènement, qui marquera l'histoire de votre mutuelle, valorise et renforce encore davantage la solidité de ses actifs financiers. ■



PARTENARIAT

Windincap, hissez-haut !

C'est le début d'une grande aventure ... un catamaran spécialement aménagé pour accueillir des personnes handicapées va effectuer un tour d'Europe du Sud durant six mois en 2010. Le groupe MACSF est partenaire de ce projet.



Développer l'accessibilité en milieu marin

Windincap est un projet de rencontres et d'échanges entre personnes handicapées et valides de l'Union européenne proposé par l'association Ilehandi, basée sur l'île d'Oléron. Créée en 2004, Ilehandi a pour objectif la promotion et le développement de l'accessibilité aux activités de découverte du milieu marin pour les personnes handicapées. Son Président est médecin dans un centre pour handicapés.

Le catamaran accueillera jusqu'à 12 personnes, handicapés, accompagnants et skippers dans des conditions d'accessibilité et de sécurité optimales pour des personnes en situation de handicap moteur, sensoriel ou mental.

Le bateau partira de La Rochelle en avril 2010 pendant 6 mois et effectuera environ 25 escales en Espagne, Portugal, Italie, Croatie et Grèce. En tout, 1000 personnes adultes ou enfants en situation de handicap se relayeront pour effectuer des navigations. A chaque ville étape, les équipages rempliront une mission d'ambassadeur en faveur de l'accessibilité en réalisant des animations avec

les acteurs locaux (mairies, associations, écoles). Plus largement, il s'agit de s'associer à une action de sensibilisation à l'échelon européen sur la question de l'accessibilité, condition première de l'égalité des chances des personnes handicapées.

Un projet fédérateur pour le groupe MACSF

Windincap est un projet porteur de valeurs, notamment de solidarité, ce qui le rend fédérateur pour tous les collaborateurs du groupe. Des actions d'information et de communication vont accompagner ce projet. En effet, les collaborateurs suivront le projet tout au long de son déroulement : baptême du bateau, mise à l'eau, rencontres, informations régulières pendant les différentes escales.

Le soutien à ce projet revêt plusieurs formes : assurance du bateau et des personnes, logistique, par exemple vêtements marins et objets de navigation et aide à la communication autour de ce projet. Souhaitons bon vent à ce catamaran ! ■

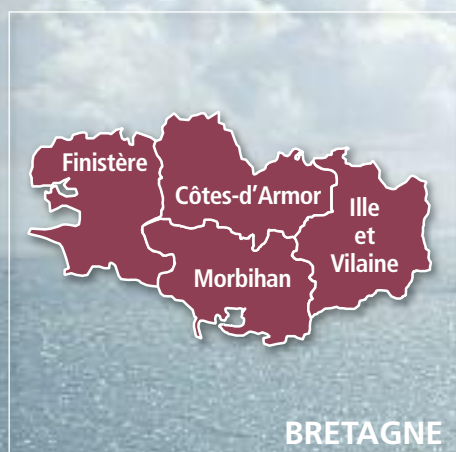
Contact...

Association Ilehandi projet Windincap

20 Bld Félix Faure
17370 St Trojan les Bains - France
Tel : +33 (0) 680703175
Courriel : ilehandi@gmail.com
Site Internet : www.windincap.org



RÉGION OUEST



Quand solidarité rime avec proximité

MACSF Info continue son tour de France des régions avec la Bretagne, l'une des composantes de la Région Ouest qui, avec 6 délégations réparties entre le Havre et Albi, couvre une large portion du territoire national. Au sein de ce vaste ensemble, la Bretagne témoigne d'une vraie identité régionale.

Avec ses 2 700 kilomètres de côtes et son territoire intérieur, émaillé de landes, de forêts et d'étangs, la Bretagne offre deux visages mais partage un même patrimoine culturel et « des valeurs identiques d'exigence, de pragmatisme et de fidélité », souligne Michel Gaboriau, directeur régional à la MACSF.

Une culture de la transparence et de la fidélité

« Connaître nos sociétaires et les écouter, évaluer leurs besoins, aller au devant d'eux et leur apporter de vrais services : c'est là l'essentiel de notre métier et l'axe fort de nos préoccupations », poursuit Michel Gaboriau. Gilles Perrine, responsable du Pôle Bretagne Nord, reconnaît que dans cette région, « il faut d'abord faire ses preuves ! Ensuite, une fois la confiance installée, nous travaillons dans la transparence et la fidélité réciproques ». Autre mot clé de cette qualité relationnelle instaurée par les équipes de

Michel Gaboriau : la proximité. Une exigence d'autant plus forte que si Rennes, capitale administrative de la Bretagne, est à l'intérieur des terres, la plupart des villes sont sur le littoral. Une situation qui, à terme, risque de créer un déséquilibre entre la Bretagne littorale et la Bretagne intérieure. « Les Bretons sont conscients de cette réalité et ils ont su réagir avec dynamisme », remarque Gilles Perrine. Dans les communes rurales, des maisons médicales regroupent les personnels de santé et garantissent un accès aux soins pour tous. « Nous sommes particulièrement vigilants sur cette transformation du paysage médical en Bretagne, poursuit Gilles Perrine. Nos chargés de clientèle ont vu leurs missions évoluer vers plus de mobilité et de proximité pour aller à la rencontre de nos sociétaires et se mettre à l'écoute de leurs besoins spécifiques. »

Des équipes solidaires

Depuis trois ans, les six délégations de la région sont réparties entre le Pôle

Bretagne Nord et le Pôle Bretagne Sud. Au sein de chaque pôle, les délégations travaillent en lien étroit : soutien logistique en cas de nécessité, mise en place conjointe d'actions locales, téléconférences entre collègues etc. Cette organisation garantit aux sociétaires continuité de services et réactivité. Ils connaissent tous les conseillers, quelle que soit la délégation d'origine. « Même si chacune des délégations garde son fonctionnement propre, on forme une équipe solidaire et concernée par les problématiques des autres », explique Corinne Bihan, conseillère commerciale à Lorient. Une solidarité dont elle aime à dire qu'elle « est un trait breton » et permet à chacun de travailler dans « un climat de bien-être ». Un avis certainement partagé par les sociétaires de Bretagne puisque les questionnaires de satisfaction, qui leur sont régulièrement soumis, restent toujours très positifs. ■

(1) Source : INSEE.



DR

Vue du terrain

Docteur Gaëtan Legailard, médecin généraliste à Broons, dans les Côtes d'Armor, 42 ans

« J'ai connu la MACSF lorsque j'étais étudiant en médecine et je n'ai jamais cessé de m'assurer chez eux depuis. Comme je souhaitais n'avoir qu'un seul assureur, c'est la MACSF qui gère tous mes contrats, de la responsabilité civile professionnelle à mon assurance automobile en passant par mon habitation et mon cabinet. Selon mes besoins, je rencontre mon conseiller à la délégation de Saint-Brieuc. Mais il arrive aussi qu'il se déplace à mon cabinet et même à mon domicile. En tant qu'étudiant, j'avais apprécié le choix de la MACSF de nous aider. Comme généraliste installé depuis 11 ans, j'ai toujours trouvé la même qualité d'écoute et la même réactivité : un devis est donné en temps réel au téléphone puis confirmé sans délai par un courrier. En cas de sinistre, la prise en charge est très rapide et des solutions adaptées sont immédiatement mises en œuvre. » ■

La région Bretagne en chiffres

- **6 délégations**

Brest, Quimper, Lorient, St Brieuc, St Malo et Rennes

- **28 collaborateurs**

- **30 000 sociétaires**

et plus de **100 000 contrats**

- **45 000 contacts**

par an avec les sociétaires, par téléphone, dans les délégations ou à l'extérieur (domicile ou cabinet).

SPÉCIALISTE EN ASSURANCE DE PERSONNES

À la rencontre des sociétaires

Pour aller à la rencontre des sociétaires, la MACSF a renforcé les équipes de spécialistes en assurance de personnes. 3 questions à Judith Nikels, basée à Rennes et opérationnelle dans les six délégations bretonnes.

Quelles sont vos missions ?

Je suis chargée d'informer et de conseiller les sociétaires sur les questions juridiques, fiscales et financières liées aux assurances-vie. Ces sujets techniques demandent des compétences précises en termes de régime matrimonial et d'environnement patrimonial et financier. J'interviens aussi en soutien des délégations dès qu'elles ont besoin d'une explication et j'anime des réunions thématiques.

Comment organisez-vous votre activité ?

Mon bureau est à Rennes mais je me déplace régulièrement dans chaque délégation où je tiens des permanences. Les sociétaires prennent rendez-vous. Je les rencontre sur place ou à l'extérieur s'ils préfèrent. Je rédige un compte-rendu que je leur adresse : c'est un document de référence, avec tous les points abordés, auquel ils pourront toujours se reporter.

Quels bénéfices pour les sociétaires ?

Eux-mêmes sont bien informés et ils sont contents d'avoir un échange constructif. Les spécialistes en assurance de personnes leur apportent une vision globale du contexte juridique, fiscal et financier et des solutions qui tiennent compte des apports de tous les interlocuteurs : notaire, comptable, avocat fiscaliste... Les sociétaires apprécient notre disponibilité et notre réactivité pour leur trouver des solutions spécifiques et des produits adaptés à leurs besoins. ■

macsf.fr



Tous
vos **services**
à portée **de clic**

- Un site pour vous assurer 7j/7
- Un site pour vous simplifier la vie 24h/24
- Un site pour vous informer (veille juridique et médicale)
- Un site pour échanger
- Un site sécurisé

www.macsf.fr

☎ 3233* ou 01 71 14 32 33

*Tous droits réservés. Tous droits réservés. Tous droits réservés. Tous droits réservés. Tous droits réservés.



Notre vocation, c'est vous

Maladie Assurance Énergie Finances